Waremme, le 10 janvier 2022

Compte rendu de la réunion « Relecture du PCDR »
Commission Locale de développement Rural
22 décembre 2021

Membres de la CLDR :

- Présents : 18 personnes : Marie-Léonie COLPIN, Constant CORSWAREM, Patrice DECELLE, Anne DESCHAMPS, Jean-Marc DELCHAMBRE, Gilles DEVALLEE, Maxime ETIENNE, Guy FRYNS, Hubert GODIN, Herbert HANSEN, Christian HEUSER, Virginie KLASSEN, Marie-Luce KOKELBERG, Aurore NAGANT, Paul NELISSEN, Alexander REGIMONT, Viviane SBRASCINI, François THONON.

- Pour la Commune : Ludovic RASE, agent-relais de l'ODR
- Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

- Excusés *:* 6 personnes
    - Etienne CARTUYVELS, Dimitri COLLIGNON, Géraldine DAVENNE, Xavier LECLERCQ, Rita RIGGI, Muriel WERY.

Ordre du Jour

- Insertion sociale via le maraîchage et zone nature didactique - décision
- Projets – dernières modifications
- Organisation de la relecture du PCDR - désignation
- Enquête vite fait, bien fait
- Suites

Marc introduit la réunion et annonce la démission d'Olivier SIMONON qui ne sent plus en phase avec les choix faits dans le cadre du PCDR.

Le compte rendu de la réunion du 17/11 est approuvé après modification. Certains membres rappellent effectivement qu'il n'y a pas unanimité quant à la création d'une halle et quant au périmètre du projet d'aménagement du cœur de Les Waleffes incluant la rue Hubert Krains.

Les phrases débutant par « Les membres présents décident… » seront reformulées « La majorité des membres présents décide… ».

1. Insertion sociale via le maraîchage et zone nature didactique

Pour rappel, il avait été proposé lors de la réunion précédente, d'inclure un nouveau projet porté par le PCAS, et présenté en séance par son Président.

Après débats, les membres présents avaient jugé être en nombre insuffisant pour prendre la décision et demandé qu'elle soit reportée à ce jour.

En guise de préparation, la fiche projet a été envoyée pour lecture à tous les membres de la CLDR qui ont l'occasion de poser leurs dernières questions avant de décider de l'inclure ou non dans le PCDR.

Marc souhaite toutefois rappeler que c'est un des rares projets qui réponde pleinement à l'objectif « économie » et qu'il s'intègre parfaitement dans la stratégie adoptée par la CLDR.

La remarque principale par rapport à ce projet est qu'il fait double emploi avec le projet de zone nature et services dans le centre de Celles et qu'il est assez éloigné de l'école.

Le projet de zone nature rue du Fays doit plutôt être considéré comme un espace de délassement proposé aux habitants de Celles et ne présente pas les mêmes objectifs didactiques, même si les enfants pourraient y être amenés à y réaliser des chantiers une à deux fois par an.

Certains participants estiment que le CPAS aurait intérêt à revendre ce terrain pour pouvoir acquérir et équiper le terrain situé à proximité de l'Administration.
L'héritage du Chevalier Braas est toujours frappé d'indivision et le CPAS ne peut pas encore en disposer. En outre, les infrastructures communales (école, hall de voirie) sont aujourd'hui complètement saturées et ne permettent pas la construction de nouveaux bâtiments dans ce périmètre. Il faut enfin rappeler que le projet prévu à proximité de l'Administration prévoit la construction de nouvelles voiries afin de désengorger la circulation et le stationnement qui sont aujourd'hui déjà fort problématiques autour de l'école.

Enfin, il est rappelé que la CLDR aura chaque année à se prononcer sur les projets qu'elle souhaite voir initiés lors de la séance consacrée au rapport annuel. En fonction des actualités et des opportunités qui se présenteront, elle pourra toujours décider de ne pas activer ce

projet, mais en ne l'inscrivant pas dans son PCDR, elle se privera de la possibilité de lui obtenir des financements en Développement Rural.

Après de nombreuses et longues discussions, les membres présents décident d'inclure la fiche dans le PCDR.

2. Projets – dernières modifications

Il n'a pas été possible d'organiser une réunion rassemblant les agriculteurs de la commune. Par conséquent, les projets de lot 0 les concernant n'ont pu être initiés et feront l'objet d'une fiche de Lot 3 qui sera initiée dès que les conditions le permettront (le mois de février est évoqué). Les projets concernés sont :

- FP 3.21 : Mise en place d'un organe de concertation agriculteurs / non-agriculteurs
- FP 3.22 : Faimes « Commune bienveillante »
- FP 3.23 : Faimes « Commune volontaire »

Le Collège s'est par ailleurs positionné sur les points qui avaient fait l'objet de débats concernant l'aménagement du cœur de Les Waleffes.
En raison de la diminution des taux de financement annoncés en cours d'élaboration, le Collège a souhaité répondre aux besoin principal exprimé par les habitants et les membres de la CLDR, à savoir disposer d'un aménagement privilégiant la convivialité et la polyvalence, tout en prenant en compte la nécessaire sobriété qu'impose la réalité budgétaire.

Il a donc décidé de ne pas inclure dans la fiche la réalisation d'une halle, et de limiter le périmètre de la fiche à la place et à la rue du presbytère. En effet, l'option retenue de réaliser un espace partagé implique qu'il n'y aura pas de hiérarchie entre les différents utilisateurs, chacun devant veiller à la sécurité des autres. Cela est envisageable lorsque ne sont concernés que les piétons, cyclistes et automobilistes. Or les agriculteurs ont bien expliqué qu'ils ne disposaient pas d'autre alternative que d'emprunter la rue Hubert Krains. La taille des engins agricoles, surtout en période de récolte, font craindre de ne pouvoir assurer une cohabitation harmonieuse, aussi le Collège a-t-il décidé de laisser à la rue Hubert Krains son statut de voirie pour garantir la sécurité des utilisateurs de l'espace partagé.

L'abandon de la Halle a fait l'objet de nombreux débats en séance qui ont également permis de se rendre compte que la perception de cette infrastructure n'était pas unanimement partagée. Doit-elle pouvoir abriter l'ensemble des commerçants du marché ou seulement un commerce de petite restauration et quelques tables, doit-elle abriter la fête de village et faut-il prévoir un accès à l'eau et à l'électricité … ? Le projet doit encore être muri.

Pour se laisser le temps de la réflexion, il est proposé que ce projet de halle fasse l'objet d'une fiche de Lot 3 « Création d'une halle » qui est jointe à ce compte-rendu. Le projet n'est pas localisé et pourra, une fois réfléchi, être installé sur l'une ou l'autre place de la Commune en fonction des débats qui seront menés.

3. Relecture du PCDR

Les différentes parties du PCDR et l'attention à leur accorder lors de la relecture ont été détaillés des précédentes réunions.

Les parties I, III et IV ont également été mises à la disposition des membres depuis novembre. Le PCDR étant un document assez conséquent, et objectivement peu agréable à lire, les membres de la CLDR ne se sont pas astreints au travail de relecture, pourtant bien nécessaire. Il est donc proposé d'attribuer à chaque membre la lecture au minimum d'une fiche des Lots 1 et 2. Les membres sont invités à se proposer comme volontaire. Le cas échéant, un tirage au sort permettra de définir le relecteur responsable.

Les informations ci-dessous ont été envoyées le 23/12/2021 aux membres de la CLDR dans un document intitulé « PCDR Faimes- Consignes de relecture » avec pour date butoir le 15/01/2022.

Les liens pour accéder aux documents:

- Partie 1 Analyse socio-économique : https://bit.ly/FaimesPCDRI
- Partie 2 : Analyse de la participation : https://adobe.ly/3FgmhSu
- Partie 3 : Diagnostic partagé : https://bit.ly/FaimesPCDRIII
- Partie 4 : Stratégie : https://bit.ly/FaimesPCDRIV
- Partie 5 : Les Fiches-Projets : https://adobe.ly/3ebQlTD
- Le Résumé du PCDR : https://adobe.ly/3e7EeXs

Les personnes qui n'auraient pas accès à internet peuvent prendre contact avec Ludovic Rase (019/ 33 98 69) pour consulter la version papier.

Les relecteurs des fiches du Lot 1 et du Lot 2

1.1 Aménagement du cœur de Les Waleffes : Guy **FRYNS**
1.2 Réalisation d'effets de porte à l'entrée des villages : Patrice **DECELLE**
1.3 Création d'un réseau cyclable sécurisé et connecté aux pôles de services et de commerces : Virginie **KLASSEN**
1.4 Les observatoires locaux du paysage: Viviane **SBRASCINI**
1.5 Recréation du réseau écologique par la plantation de haies, arbres et îlots refuges : Herbert **HANSEN**
2.1 Amélioration de la communication relative aux événements : Axelle **de POTESTA**
2.2 Rénovation de la salle Patria : Marie-Luce **KOKELBERG**
2.3 Faimes, territoire à énergie positive : Hubert **GODIN**
2.4 Création d'une zone « nature et services » dans le centre de Celles : Christian **HEUSER**
2.5 Développement d'une résidence pour séniors autonome : Marie-Léonie **COLPIN**
2.6 Aménagement d'une piste cyclable entre Faimes et Waremme : Aurore **NAGANT**

2.7 Valorisation du site du Cortil en un lieu central « sports et loisirs » : Maxime **ETIENNE** & Gilles **DEVALLEE**
2.8 Insertion sociale via le maraîchage et Création d'une zone nature didactique : Etienne **CARTUYVELS**

4. Enquête vite fait, bien fait

Les débats ayant été particulièrement fournis, l'exercice est à nouveau reporté à la prochaine réunion

5. Suites

- 15/01/2022 : Date limite pour commenter et corriger le PCDR
- 22/01/2022 : GT nature à la salle polyvalente. Ce GT reste ouvert à tout qui souhaite y participer
- Fin Janvier : approbation du PCDR et choix de la première demande de convention. Choix de la délégation au PAT
- Février : Rencontre avec les agriculteurs : date à fixer

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.27 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou ludovic.rase@faimes.be